

Kilo sait aussi bien, avec l'impur limon,
Pétrir les Grâces souveraines.

Et les rois du talent en ont connu le prix ;
Mais si de cette cour leur vote t'a fait prince ,
Pour nous Paris en toi couronne la province
Vengée enfin d'un long mépris.

Au pays de son choix, où ta Muse novice
Osa ses premiers pas, tenta son premier vol,
Oh ! que n'adhères-tu comme la plante au sol,
Comme à la tige le calice.

Au moins des vieux amis ressouviens-toi toujours;
Si de ton doux commerce un jour Paris les frustre,
Ils t'aimèrent obscur, aime-les donc, illustre;
L'amitié se plaît aux retrours.

Mais que longtemps encor, longtemps le ciel propice
T'enchaîne près de nous à l'autel du foyer,
Car devant cet autel ton genou sait ployer,
Ton cœur aime son sacrifice.

Heureux fils ! c'est par toi que ton père est heureux !
En ces deux simples vers tient toute votre histoire :
Il t'enseigna l'honneur et tu lui rends la gloire,
Vous êtes quittes tous les deux.

Buvons donc à tous deux, versant nos vœux limpides
Sur ces jeunes lauriers et sur ces cheveux blancs.
Qu'ils vivent l'un pour l'autre, et qu'au banquet du temps
Leurs coupes ne soient jamais vides !

25 février 1858.

— Le *Moniteur* du 29 mars publie un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique sur les Sociétés savantes, qui donne en partie satisfaction à quelques-uns des vœux de M. Bouillier, et surtout à ses plaintes contre le Comité historique.

Cet arrêté comprend plusieurs mesures qui auront pour effet de stimuler le zèle des Sociétés savantes, et de donner plus de publicité à leurs travaux.

Malheureusement nous ne pouvons nous empêcher de concevoir quelques doutes sur leur efficacité quand nous voyons que ce n'est pas l'Institut qui est appelé à cette organisation, mais l'ancien Comité historique reconstitué sous le nom de Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

En attendant, le Mémoire de M. Bouillier reçoit un accueil sympathique de la plupart des grandes Académies de la province. L'Académie de Lyon vient de recevoir sur ce projet d'association avec l'Institut deux rapports très-favorables, l'un de l'Académie d'Aix, par M. Pinaud-Giraud, conseiller à la Cour, l'autre de l'Académie de Montpellier, par M. Victor de Bonald. M. Bonnet a été chargé de rendre compte à l'Académie de ces deux rapports.

— Une communication fort intéressante a été faite au Comité archéologique de Lyon, dans sa séance du 5 mars, par M. Henri Morin-Pons. M. Morin